

Notes sur l'élevage et la vulgarisation dans la région de Korça

Napuce B.

La vulgarisation agricole dans les pays de la Méditerranée du nord-est

Montpellier : CIHEAM

Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(2)

1995

pages 135-138

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI011002>

To cite this article / Pour citer cet article

Napuce B. *Notes sur l'élevage et la vulgarisation dans la région de Korça. La vulgarisation agricole dans les pays de la Méditerranée du nord-est.* Montpellier : CIHEAM, 1995. p. 135-138 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(2))



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Notes sur l'élevage et la vulgarisation dans la région de Korça

Beniamin Napuce

Direction de l'Agriculture, Korça (Albanie)

Résumé. Jusqu'en 1980, bien que l'Etat ait privilégié les entreprises collectives, la coexistence d'un secteur privé assurait un approvisionnement relatif du marché en viandes. De 1980 à 1985, une politique de collectivisation forcée a entraîné la ruine du secteur. La réforme foncière a modifié radicalement la situation et le système de vulgarisation doit s'adapter à cette nouvelle donne.

I – L'élevage et les transformations de la propriété de 1946 à 1985

En 1946, une réforme agraire a lieu mais la propriété privée n'est maintenue en l'état que jusqu'en 1948. A partir de cette date jusqu'en 1969, on entre dans une phase de création forcée des « coopératives agricoles »¹ de type russe. Vers 1980, la répartition des formes de propriété et leur participation aux productions animales étaient les suivantes :

Tableau 1.

Type de propriété	Têtes de bétail (%)	Production de lait (%)	Production de viande (%)
Coopérative	47,9	31,9	24,6
Propriété privée	39,7	47,6	36,0
Propriété d'Etat	12,4	20,5	39,4
Total	100,0	100,0	100,0

La propriété privée, négligée par l'Etat du point de vue de l'assistance et de la recherche scientifique, sans avoir à disposition des races sélectionnées, tentait pourtant de se consolider. L'éleveur albanais qui n'a qu'une vache et qu'un tout petit bétail cherche avant tout à s'assurer tout ce dont il a besoin et envisage ensuite de vendre sur le marché de la ville.

La propriété en coopérative, autrement dit du groupe qui était en possession de cette propriété collective, manque de capacité compétitive par rapport aux autres types de propriété, à cause du scepticisme et de l'indifférence des coopérateurs, de l'absence de spécimens de races sélectionnées, des mauvaises conditions d'hygiène dans les logements, de l'absence d'un entretien différencié et fondé sur les données de la science et du manque de fourrage diversifié en quantité et qualité.

L'Etat s'engage largement à démontrer la supériorité de la propriété de l'Etat, de la « propriété socialiste » par rapport à la propriété individuelle (privée). Il importe des races pures de l'Ouest et de l'Est (leur répartition n'est même pas réalisée comme il se doit) et soutient, à l'aide de subventions, les fermes d'élevage d'Etat. Malgré tout cela, la production ne parvenait pas au niveau auquel elle aurait dû se situer.

En effet, ce type de propriété, avec ses mécanismes figés de récompenses, désintéresse considérablement l'éleveur qui est devenu, en quelque sorte, un prolétaire. De plus, l'habitude de construire d'immenses complexes a eu un effet de type « boomerang ». Enfin, la capacité biologique des bêtes n'a pas été mise complètement à profit : les carences dans leur alimentation s'accroissent et il y a des pertes massives à cause des maladies infectieuses et parasitaires.

Cependant, l'on peut dire que jusqu'en 1980, avec la coexistence des trois types de propriété, il y avait, dans le secteur de l'élevage, un certain équilibre des rapports et des relations qui assurait un approvisionnement minimum du marché.

La période qui s'étend de 1980 à 1985, « période de regroupement en troupeaux concentrés », est « une période noire » pour l'élevage en Albanie. Arbitrairement, 65% du bétail de la propriété privée est transformé en « troupeaux concentrés ». Cet objectif, qui visait à faire de l'éleveur albanais un prolétaire sans possession, a été réalisé par la force. La réaction des paysans fut immédiate : l'égorgeage du bétail fut massif.

Au cours de ces cinq ans, non seulement il n'y a pas eu d'accroissement du nombre de bêtes, mais on constate une diminution de 17 % du nombre de vaches, une stabilité du petit bétail et la disparition totale du porc dans le secteur privé. Durant cette période, le secteur privé – qui possédait 34 % du gros bétail antérieurement au « regroupement en troupeaux concentrés » – s'est retiré dans les montagnes.

Le fait même d'avoir, incognito, du bétail était considéré comme une hérésie et était condamné par la loi. Une bataille sans pitié a été livrée contre la propriété privée, non seulement dans le secteur de l'élevage, mais partout ailleurs. 70 % de la population qui était, avant cela, formée de producteurs et de fournisseurs, est devenue acheteuse de produits de l'élevage.

Le tableau ci-dessous décrit la répartition de la propriété dans le secteur de l'élevage et les pourcentages des produits d'élevage.

Tableau 2.

Type de propriété	Nombre de têtes			Production					
	1980	1985	+-%	Lait			Viande		
				1980	1985	+-%	1980	1985	+-%
Coopérative	49,9	28,6	-19,3	31,9	28,7	-3,2	24,6	32,3	+ 7,7
Privée Troupeau concentré	39,7	42,0	+2,3	47,6	31,6	-15,0	36,0	21,0	-15,0
Etatique	12,4	29,4	+17,0	20,5	39,7	+19,2	39,4	47,0	+ 7,6
Total	100	100	-	100	100	-	100	100	-

II – Les phases de la privatisation de l'élevage

Sous l'influence des changements démocratiques, la décomposition des coopératives agricoles a complètement changé les rapports de propriété dans le secteur de l'élevage. Malgré l'exode illégal d'un grand nombre de têtes de bétail vers les frontières de l'Est, la supériorité de la propriété privée dans le secteur de l'élevage est un fait réel, surtout en ce qui concerne les produits de l'élevage.

Tableau 3. Structure du secteur de l'élevage en 1992

Type de propriété	Nombre de têtes	Production (%)	
		Lait	Viande
Propriété d'Etat	8,5	12,5	18,7
Propriété Privée	91,5	87,5	81,3
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 4. Dynamique du bétail et des produits de l'élevage de 1988 à 1992

Type de possession	Têtes (en %)			Production			Viande +-%
	Gros bétail	Vache	Petit bétail	Lait (en %)			
				Vache	Petit bétail	Total	
Propriété d'Etat	-54,2	-21,1	-39,9	-27,5	-49,0	-28,7	-39,3
Propriété privée	+199,2	+203,7	+339,7	+357,5	+415,4	+364,6	+58,7
Total	-26,6	+17,8	-20,1	+65,7	+25,9	+58,5	-20,2

III – Système de vulgarisation dans le secteur de l'élevage

A cause de la domination de la propriété d'Etat et de la propriété coopérative, l'appui technique et scientifique des institutions centrales et régionales intéressent uniquement ce type de propriété. L'activité scientifique des institutions et des stations d'agriculture ainsi que les nouvelles techniques n'arrivaient pas jusqu'aux fermes d'Etat et jusqu'aux coopératives. Les stations sélectionnaient entre autres les races. La station régionale pour le petit bétail appuyait seulement ces deux types de propriété. Les fermes d'Etat bénéficiaient de l'approvisionnement en matériel et en races importées de gros ou de petit bétail. La qualification technique et professionnelle était seulement possible pour les éleveurs de ces fermes.

IV – Le secteur privé

Pour les privés, les soins pour le bétail étaient fondés sur des principes presque empiriques, traditionnels et conditionnés par la négligence de l'Etat à l'égard de ce secteur. Il y avait seulement un appui vétérinaire en raison du danger que représentait ce type de propriété pour les deux autres types de propriété si les bêtes n'étaient pas vaccinées.

L'exposition des caractéristiques communes concernant le soin du bétail présente un réel intérêt en vue de mieux comprendre la dynamique de la production et le besoin urgent d'un système de vulgarisation adaptée.

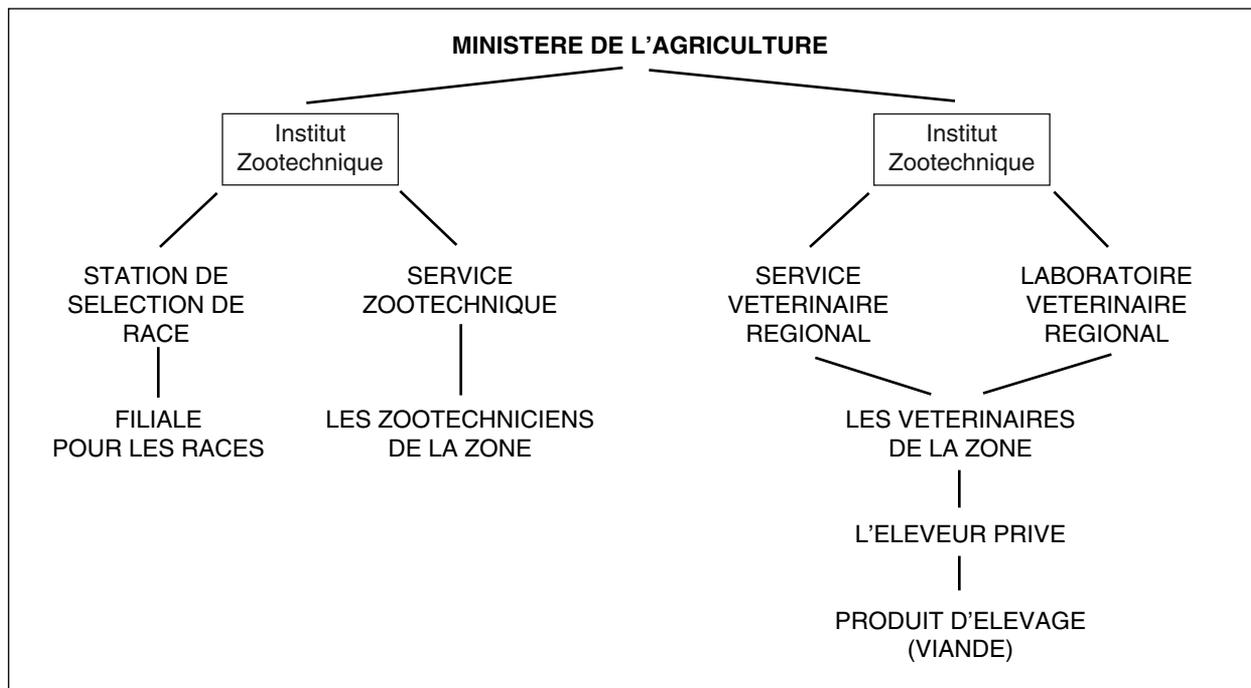
Tableau 5. L'élevage dans le secteur privé

	Dans les zones de plaine (nombre de têtes)	Dans les zones de colline et de montagne (nombre de têtes)
Vaches	1-2	1
Petit bétail	10-15	20-30
Volaille	15-20	5-10
Porc	0-1	-
Equidés	0-1	1-2

Son activité n'est pas de caractère industriel. L'éleveur albanais n'est pas spécialisé. Il dépend, dans son activité d'éleveur, de la terre qu'il possède qui est pour lui non seulement une source d'alimentation humaine mais aussi animale et qui, par conséquent, lui permet d'obtenir des produits animaux pour sa consommation et des ventes éventuelles.

Après les changements récents et la réforme agricole qui vise à attribuer des propriétés privées, le système de vulgarisation, dans le secteur de l'élevage, est actuellement à l'état embryonnaire et se trouve paralysé aussi bien au niveau national que régional.

Figure 1. Schéma de la vulgarisation (1992)



V – Conclusion

La loi sur la vente et l'achat de la terre, les futurs changements démographiques, vont entraîner la création de fermes privées d'élevage et de collectivités privées spécialisées. La physionomie et le caractère des programmes et des essais scientifiques des instituts et des stations doivent s'adapter aux normes de l'élevage occidental. Cela est d'autant plus indispensable dans la période actuelle qu'il n'y a ni ferme, ni association plus grande qui puisse lancer une publicité pour la vente de ses produits et qu'il n'y a pas non plus d'association de producteurs et de marchands pour les produits de l'élevage. Nous devons donc mettre l'accent sur le besoin urgent d'assistance technique pour créer un système efficace de vulgarisation de type occidental qui portera ses fruits non seulement dans la période actuelle, difficile, de transition mais aussi dans l'avenir.

Note

1. "Coopératives agricoles" : nom donné aux exploitations agricoles collectives de type soviétique en Albanie.